

## L'écrit sur la tombe : entre nécessité pratique, souci pour le salut et élaboration doctrinale. À travers la documentation épigraphique de la Normandie médiévale

*Writing on the tomb: between practical necessity, salvation concern and doctrinal development. Through the epigraphic documentation of medieval Normandy*

**Vincent Debiais**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/662>

DOI : 10.4000/tabularia.662

ISSN : 1630-7364

### Éditeur :

CRAHAM - Centre Michel de Boüard, Presses universitaires de Caen

### Référence électronique

Vincent Debiais, « L'écrit sur la tombe : entre nécessité pratique, souci pour le salut et élaboration doctrinale. À travers la documentation épigraphique de la Normandie médiévale », *Tabularia* [En ligne], L'écrit et les morts dans la Normandie médiévale, mis en ligne le 19 décembre 2007, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/662> ; DOI : 10.4000/tabularia.662

---

**L'écrit sur la tombe: entre nécessité pratique,  
souci pour le salut et élaboration doctrinale.  
À travers la documentation épigraphique  
de la Normandie médiévale**

*Writing on the tomb: between practical necessity,  
salvation concern and doctrinal development.  
Through the epigraphic documentation  
of medieval Normandy*

Vincent DEBIAIS

CESCM-Corpus (CNRS – Université de Poitiers)

vincent.debiais@univ-poitiers.fr

Résumé:

Les inscriptions funéraires médiévales, en Normandie comme dans le reste de la France, ne parlent pas de la mort en tant que concept. Elles s'attachent plutôt à décrire une mort en particulier, celle qui a touché le défunt inhumé auprès de l'inscription. S'il est donc difficile de repérer au cœur des textes le discours de l'Église sur la mort, l'examen des épitaphes et autres textes commémoratifs permet cependant d'envisager les différentes fonctions de l'écrit sur la tombe et de voir en quoi il répond à la fois aux circonstances de l'inhumation, aux besoins de la commémoration et aux préoccupations des vivants et des morts quant à l'au-delà.

Mots-clés: épigraphie, inscription, endotaphe, épitaphe, commémoration, salut, Orderic Vital, Alcuin.

Abstract:

Medieval funerary inscriptions, in Normandy as in the remainder of France, do not speak about death as a concept. They rather describe a particular death, the one which touched the dead buried near the inscription. If it's difficult to locate in the texts the speech of Church on death, the examination of the epitaphs and other commemorative texts allows considering the various functions of the writing on the tomb and seeing how it answers at the same time to circumstances of burial, needs for commemoration and eschatological concerns.

Keywords: epigraphy, inscription, endotaph, epitaph, commemoration, salvation, Orderic Vital, Alcuinus.

### Les inscriptions médiévales en Normandie

La Normandie possède, pour le Moyen Âge, une documentation épigraphique d'une grande richesse et d'une réelle homogénéité formelle et fonctionnelle. S'il est difficile d'y trouver des caractères proprement « normands », l'appartenance de cette documentation à un milieu culturel original est évidente. Elle se distingue ainsi, par des caractères propres, de ce que l'on rencontre dans les régions épigraphiques avoisinantes, telles que la Bretagne, les Pays de la Loire ou le Nord. On signalera, entre autres, la proportion de textes inscrits sur des plates-tombes funéraires à effigie, le nombre important d'inscriptions sur plomb, l'originalité et la chronologie de certaines formes linguistiques, ou encore le caractère anecdotique d'un grand nombre d'inscriptions commémoratives. Par d'autres aspects, la documentation épigraphique normande est comparable au reste du corpus français, en particulier par la proportion d'inscriptions à caractère funéraire, mais aussi par l'accroissement spectaculaire de la documentation à partir de 1250. Si tant est que cela puisse être pertinent d'un quelconque point de vue, on conserve aujourd'hui la trace (archéologique ou bibliographique) d'environ 650 inscriptions pour l'ensemble de la période médiévale et pour tout le territoire administratif des régions Haute-Normandie et Basse-Normandie. Les départements actuels de Seine-Maritime et du Calvados conservent à eux seuls plus de 70 % des textes, notamment à Caen<sup>1</sup> (à La Trinité ou à Saint-Étienne), à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe<sup>2</sup>, à Rouen<sup>3</sup> (à la cathédrale ou à Saint-Ouen) ou à Jumièges<sup>4</sup>. Le Moyen Âge central est particulièrement bien représenté dans les inscriptions normandes, ce qui n'est pas forcément le cas dans le reste de la documentation française. La deuxième moitié du Moyen Âge connaît quant à elle une surenchère de la production épigraphique, notamment au XIII<sup>e</sup> siècle, le pic de la production d'inscriptions se situant entre 1250 et 1300, soit un demi-siècle plus tôt que dans les régions voisines. La proportion d'inscriptions funéraires est écrasante en Normandie. Sur les 280 textes recensés pour la Seine-Maritime, on compte près de 200 textes à caractère funéraire, qu'il s'agisse d'épithames, d'inscriptions obituaires, de fondations d'anniversaires, etc. On peut recenser, toujours en Seine-Maritime, près de 140 plates-tombes à effigie inscrites d'une épithame. La part de ce type d'inscriptions est encore plus grande dans le Calvados où 100 des 190 textes recensés sont tracés sur ces grandes dalles tumulaires. Dernière information statistique à relever, l'usage de la langue vernaculaire dans les inscriptions normandes est précoce et sa diffusion semble rapide. Comme ailleurs en France, le latin reste présent jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle dans certaines compositions funéraires, mais son emploi est majoritairement supplanté par celui de la langue vulgaire au tournant des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. La connaissance de la documentation épigraphique de la Normandie médiévale

1. Dép. Calvados.
2. Dép. Calvados, cant. Caen-ouest.
3. Dép. Seine-Maritime.
4. Dép. Seine-Maritime, cant. Duclair.

repose sur un recensement bibliographique général, sur des études ponctuelles et sur quelques entreprises de publication plus ou moins systématiques. Elle ne saurait prétendre à l'exhaustivité, en raison d'une part de la diversité des formes épigraphiques médiévales, et d'autre part en raison des aléas de la conservation des objets ou monuments supports des textes. Le paysage épigraphique actuel est donc un instantané susceptible de se voir augmenté par d'éventuelles découvertes archéologiques ou bibliographiques, ou de se voir modifié par des changements d'attribution à un auteur, à un lieu ou à une date.

En 2002 est paru le 22<sup>e</sup> volume du *Corpus des Inscriptions de la France Médiévale* consacré aux textes épigraphiques de Normandie datés entre 750 et 1300<sup>5</sup>. Publié par Robert Favreau et Jean Michaud, avec l'aide précieuse de Cécile Trefort et de Claude Arrignon, cet ouvrage constitue un bon éclairage de la réalité épigraphique de la Normandie médiévale, et ce malgré les difficultés traversées par l'équipe poitevine au moment de sa rédaction. Le volume, qui rassemble 284 notices, est le plus important de la série et témoigne de la richesse documentaire normande. La qualité de la publication repose sur la finesse des analyses linguistiques et littéraires, sur les traductions de textes poétiques difficiles, sur la perfection des reproductions photographiques, et surtout sur la précision des informations fournies au CIFM par de nombreux correspondants locaux. Leur concours a été d'autant plus important en raison de la proportion des textes disparus, le CIFM publiant évidemment les inscriptions conservées et celles qu'on a perdues ou détruites. Sur les 140 notices publiées pour la Seine-Maritime, on compte, par exemple, 70 textes disparus, d'où la nécessité d'un important travail sur place, en bibliothèque ou dans les fonds d'archives. La rédaction du CIFM 22 s'est fondée sur le dépouillement exhaustif des revues locales, des sociétés savantes ou d'autres encore ; elle pouvait aussi compter sur plusieurs publications à contenu spécifiquement épigraphique concernant les textes normands. Il serait fastidieux d'en faire ici la liste, mais on citera tout de même pour leur importance les travaux d'Arcisse de Caumont sur le Calvados<sup>6</sup>, de l'abbé Cochet sur la Seine-Maritime<sup>7</sup>, de Deville sur les tombeaux de la cathédrale de Rouen<sup>8</sup> ou d'Omont sur les épitaphes de l'abbaye du Bec<sup>9</sup>. Parmi les publications plus récentes, signalons l'intérêt de l'article de Pascal Vipart sur les inscriptions funéraires, paru en 1990<sup>10</sup>. On compte en revanche peu de travaux universitaires sur les inscriptions normandes, en dehors du mémoire inédit de Catherine Séron sur les plates-tombes du Musée des Antiquités de Rouen, soutenu en Sorbonne

5. CIFM, *Normandie*, 2002.

6. CAUMONT, Arcisse (de), « Statistique monumentale du Calvados », *Congrès archéologique de 1842*, Paris, 1843, 3 vol.

7. COCHET, Jean Benoît Désiré, « Épigraphie de la Seine-Inférieure », *Bulletin monumental*, 1855.

8. DEVILLE, Achille, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, Rouen, 1833, XXIII-282 p.

9. OMONT, Louis, « Les épitaphes de l'abbaye du Bec », *Archives historiques*, 1891, p. 221-225.

10. VIPART, Pascal, « Inscriptions funéraires et dédicaces », *Les dossiers d'archéologie*, n° 144, 1990, p. 72-76.

en 1978<sup>11</sup>. La principale limite du CIFM 22 vient bien sûr du fait qu'il arrête la publication des inscriptions à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et qu'il reste donc à éditer une part très importante de la documentation (environ 400 textes). Il faudra pour cela reprendre les travaux anciens, et en particulier les dessins de tombeaux conservés dans la collection de Roger de Gaignières au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale de France. D'après un rapide sondage dans les numéros que leur a consacrés la *Gazette des Beaux-Arts*, on trouverait dans ce fonds environ 350 dessins relatifs aux tombeaux normands.

### Les inscriptions et la mort

Si les inscriptions funéraires sont les plus nombreuses dans la documentation épigraphique française, ce sont également celles qui ont le plus souvent été traitées dans la bibliographie. Dans son manuel d'épigraphie médiévale, Robert Favreau leur consacre plusieurs pages de synthèse chronologique<sup>12</sup>. Il fait le point sur les différentes formes et fonctions des inscriptions funéraires et rassemble également les principales références bibliographiques à ce sujet. Nous citons uniquement ici les titres qui intéressent le plus directement le thème choisi par la revue *Tabularia* sans pour autant être fréquemment mentionnés dans les bibliographies usuelles. En dehors de l'excellent travail de Cécile Treffort dédié aux épitaphes carolingiennes<sup>13</sup>, la seule étude d'ampleur relative à l'épigraphie proprement funéraire se trouve dans la thèse de Madeleine Breakman consacrée aux épitaphes françaises des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles<sup>14</sup>. Plus qu'une synthèse, le lecteur y trouvera un vaste répertoire des formes et des formules funéraires, avec une part importante accordée au lexique et à son traitement statistique. Malgré d'évidentes limites, la lecture de cette thèse toujours inédite est indispensable pour le Moyen Âge central puisqu'elle reste à ce jour le seul travail sur cette période. Pour les premiers temps médiévaux, on lira avec le plus grand intérêt les travaux de Gabriel Sanders<sup>15</sup>, en particulier en ce qui concerne les aspects méthodologiques, mais aussi pour l'originalité de certaines problématiques. Pour la fin du Moyen Âge, on renverra à l'ouvrage d'Iro Kajanto sur les inscriptions romaines (1000-1527)<sup>16</sup>. Signalons pour terminer deux volumes moins connus que les titres précédents mais dont les approches nous paraissent des plus intéressantes dans le cas d'une étude sur la mort médiévale : tout d'abord, l'ouvrage

11. SÉRON, Catherine, *Les plates-tombes du XIII<sup>e</sup> siècle au Musée des Antiquités de Rouen (Seine-Maritime)*, Paris, Université de Paris IV Sorbonne, 1978, mémoire de D.E.S., 2 vol. + 1 vol. ill., dact.
12. FAVREAU, 1997, p. 291-312.
13. TREFFORT, Cécile, *Mémoires carolingiennes. L'épitaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 383 p.
14. BREAKMAN, Madeleine, *L'épigraphie tumulaire de la France médiévale (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Poitiers, 1981, thèse de doctorat, 523 p. dact.
15. SANDERS, Gabriel, *Lapides memores. Païens et chrétiens face à la mort : le témoignage de l'épigraphie funéraire latine*, Faenza, 1991, 527 p.
16. KAJANTO, Iro, *Classical and Christian. Studies in the Latin Epitaph of Medieval and Renaissance Rome*, Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia, 1980, 170 p.

de Mark A. Handley mettant en relation la mort, la société et la culture à partir des épitaphes chrétiennes de Gaule et d'Espagne<sup>17</sup>; les actes d'un colloque, ensuite, réuni à Rome en juillet 1985 pour traiter du monument funéraire (et de ses compléments épigraphiques) à la fin du Moyen Âge<sup>18</sup>. Le nombre d'ouvrages ou d'articles consacrés à la mort médiévale est colossal et il suffit de se reporter aux grands ouvrages collectifs qui lui ont été dédiés ces dernières années pour en rendre compte. Toutefois, on constate que l'usage des inscriptions funéraires dans ces travaux est tout à fait anecdotique. Cela provient sans doute, pour partie, de la formation spécifique qu'exigent les documents épigraphiques et du fait que les inscriptions constituent encore aujourd'hui une source difficile d'accès, et ce malgré l'avancée des entreprises de publication depuis ces vingt dernières années. Plus simplement faut-il aussi chercher la cause de la faible proportion d'exemples épigraphiques au sein des travaux sur la mort médiévale dans le contenu même des épitaphes du Moyen Âge.

Les inscriptions ne rendent en effet presque jamais compte de la mort en tant que concept, en tant que réalité philosophique. L'écriture sur la tombe ne peut pas être considérée comme un discours sur la mort, mais doit plutôt être envisagée comme un discours sur *une* mort, celle dont il est question dans le texte, celle du défunt qui est inhumé sous la pierre inscrite. Si l'on s'en tient donc au contenu de l'épitaphe, on ne dissertera sur la mort que par extrapolation, en voyant le miroir d'une certaine conception de la mort dans l'accumulation de cas ponctuels que sont chacun des textes destinés à une mort en particulier, identifiée par une victime, un moment, des circonstances particulières, etc. Les rares fois où les épitaphes se détachent de cette approche, elles proposent sur la mort un discours en négatif, un éloge de la vie, une mise en garde contre sa fragilité et sa fugacité; bref, elles montrent tout ce que la mort enlève. Les huit vers de la seconde épitaphe pour saint Anselme, abbé du Bec inhumé en 1109 à Cantorbéry, donnent un bon exemple du genre de discours que l'épigraphie médiévale a produit autour des conditions de l'existence humaine<sup>19</sup>. Composé de bon nombre d'expressions topiques, ce texte expose la cause de la fragilité de la vie: *cum sit terra cinis materies hominis*<sup>20</sup>. La mort a d'ailleurs la particularité de ne laisser présente sur terre que la matière de l'homme, animée au cours de sa vie par l'esprit; elle crée un corps de cendres sans âme, sans le souffle de Dieu. Ainsi, à sa mort en 1136, l'abbé du Bec Boson est-il devenu cendres dans le tombeau<sup>21</sup>

17. HANDLEY, Mark A., *Death, Society and Culture: Inscriptions and Epitaphs in Gaul and Spain (300-750)*, Oxford, BAR, 2003, 246 p. (International Series, 1135).

18. *Skulptur und Grabmal des spätmittelalters in Rom und Italien*, Jörg GARMS et Angiola Maria ROMANINI (éd.), Vienne, Verlag des Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1990, 468 p.

19. *CIFM* 22, 66-2, p. 118: *Quid sis et quid eris lector si noscere quaeris/per me scire potes si mea fata noris/istud idem fatum tibi credas esse paratum/cum sit terra cinis materies hominis/relligio morum probitas et splendour avorum/littera, deliciae formaque cum facie/vivere si facerent non sic mea membra jacerent/hac constricta domo sic erit omnis homo.*

20. Trad.: Puisque la matière de l'homme est terre et cendre.

21. *CIFM* 22, 68-2, p. 126.

(*fit cinis hac tumba*). Un autre texte destiné à l'abbé Boson affirme cette réalité en d'autres termes: *cum mortem subiit qui cinis hic modo fit*<sup>22</sup>. Le défunt n'est alors plus qu'un vil cadavre comme peut encore l'avertir l'épithaphe de Richard (mort en 1285) conservée dans l'église de Saint-Aubin-de-Scellon<sup>23</sup>.

C'est parce que le corps de l'homme est fragile, donc mortel, qu'il doit d'autant plus attentivement craindre la mort. L'épithaphe de la comtesse Mabile placée en 1077 sur son tombeau dans l'ancienne abbaye de Troarn<sup>24</sup> ne se lamentait pas d'autre chose quand elle déclarait: *sed quia mortales non omnia possumus omnes*<sup>25</sup>. Face à cette constatation, les inscriptions s'interrogent devant la négligence de l'homme face à la mort. Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le linteau de l'église Notre-Dame d'Audrieu posait ces deux questions<sup>26</sup>: *cur homo securus vivit cum sit moriturus? Cur homo levatur cum vilis pena minatur?* L'épithaphe de Meheus du Chastelier (fin du XIII<sup>e</sup> siècle), conservée aujourd'hui au Musée des Antiquités de Rouen et provenant de l'ancienne église Saint-Lô, présente elle aussi, dans une formulation bien connue en épigraphie médiévale, la même interrogation<sup>27</sup>: *cur non mortalia spernis?* La seconde épithaphe de Guillaume, abbé du Bec<sup>28</sup> mort en 1124<sup>29</sup>, vantait quant à elle les mérites du défunt à s'être défait des choses terrestres durant sa vie pour se consacrer à Dieu (*coepit contemnere mundum, terrea dimisit*); un autre texte composé pour le même abbé décrit d'ailleurs la vie sur terre comme un exil dont la mort délivre<sup>30</sup> (*et quam languinquo solvor ab exsilio*). De son vivant, l'homme dévoué à Dieu est un étranger sur la terre (*peregrinus*), comme le signalait la quatrième épithaphe de Guillaume<sup>31</sup>. Le défunt se trouve alors libéré de la chair<sup>32</sup> (*carne solutus*); cette chair que décrit l'épithaphe d'Hugues II, archevêque de Rouen mort en 1164, comme le poids qui empêche l'homme de s'élever<sup>33</sup>: *hic nostrae carnis Hugo resignat onus*. En ce sens, les inscriptions funéraires présentent régulièrement des considérations à propos de la séparation du corps et de l'âme au moment du trépas, et au sujet de leur devenir respectif. L'épithaphe de Guillaume de Ros, abbé de La Trinité de Fécamp<sup>34</sup> mort en 1107, prend ainsi le soin de signaler que le défunt est l'hôte de ce sol seulement par son corps<sup>35</sup>

22. *CIFM* 22, 68-3, p. 127. Trad.: Lorsque survint la mort qui tantôt le fait cendres.

23. *CIFM* 22, 104, p. 106. Saint-Aubin-de-Scellon, dép. Eure, cant. et c. Thiberville.

24. Dép. Calvados, chef-lieu de cant.

25. *CIFM* 22, 57, p. 102-103. Trad.: Mais, parce que nous sommes tous mortels nous ne pouvons pas tout.

26. *CIFM* 22, 2, p. 19-20. Trad.: Pourquoi l'homme vit-il en toute quiétude alors qu'il doit mourir? Pourquoi l'homme se réjouit-il, alors qu'un vil châtement le menace? Audrieu, dép. Calvados, cant. Tilly-sur-Seulles.

27. *CIFM* 22, 264, p. 339.

28. Dép. Eure, cant Brionne, c. Bec-Hellouin (Le).

29. *CIFM* 22, 67-2, p. 122-123.

30. *CIFM* 22, 67-3, p. 123-124.

31. *CIFM* 22, 67-4, p. 124.

32. *CIFM* 22, 69, 129-130.

33. *CIFM* 22, 194, p. 288-289. Trad.: En ce lieu Hugues se défait du poids de sa chair.

34. Fécamp, dép. Seine-Maritime, chef-lieu de cant.

35. *CIFM* 22, 163, p. 248.

(*solo corpore cultur humi*). La fin de l'épithaphe que rapporte Orderic Vital pour Jean d'Avranches, archevêque de Rouen mort en 1079, se fait habilement l'écho de cette distinction corps/âme<sup>36</sup>; une étroite pierre recouvre la dépouille mortelle, alors que le défunt proprement dit, dépouillé de sa chair (*cum carne expoliatus*), s'en va trouver le vrai repos (*vera quies*).

Si la mort peut être considérée comme une délivrance, une libération du corps, la condition d'accès à un monde meilleur, les inscriptions funéraires n'en présentent pourtant aucun éloge. Il n'y a pas de création d'une mort idéale dans les épithaphe qui insistent au contraire sur son inexorabilité ou encore sur son caractère imprévisible, comme dans l'épithaphe d'Ainard, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives<sup>37</sup> mort en 1078, rapportée par Orderic Vital<sup>38</sup>: *abstulit ultima sors et rapuit cita mors*. C'est «l'ultime destinée» qui enlève l'abbé du Bec Boson en 1136<sup>39</sup> (*ultima sors rapuit*), la «rigueur de la mort» qui emporte Herluin en 1078<sup>40</sup> (*inclementia mortis*). Le trépas est toujours la source de grandes tristesses, comme celle qui s'empara des gens d'Auffay<sup>41</sup> à la mort d'Avise, femme de leur seigneur Gauthier, à la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, si l'on en croit le poème funéraire composé pour la défunte par Orderic Vital<sup>42</sup>. La mort de l'abbé Guérin des Essarts en 1137, toujours rapportée par Orderic<sup>43</sup>, laissa elle aussi des moines éplorés (*flentibus*) tandis que l'épithaphe de la comtesse Sibylle, morte en 1103, nous dit que sa région natale la pleura comme son enfant<sup>44</sup>. Dans le cas de Fulbert, archidiacre inhumé à Saint-Ouen de Rouen vers 1128, la mort est un effondrement<sup>45</sup> (*ruit*).

Au-delà de l'affliction qu'elle provoque (d'autant plus grande d'ailleurs que sont importants les mérites du défunt), la mort n'est pas décrite en tant que telle dans les inscriptions funéraires médiévales. Les circonstances de la disparition ne sont de fait évoquées qu'à titre exceptionnel et pratiquement toujours quand il s'agit d'une mort violente non accidentelle. On signale ainsi que Guillaume Longue-Epée mourut en 942 à cause de la trahison du comte Arnulf<sup>46</sup> (*namque dolis comitis Arnulfi nectus inermis*). Raoul, inhumé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle à la cathédrale de Rouen, a quant à lui péri par les blessures, faites par trahison, de la main des voleurs<sup>47</sup> (fig. 1). En dehors de tels cas, toutefois assez rares, les

36. *CIFM* 22, 190, p. 284.

37. Saint-Pierre-sur-Dives, dép. Calvados, chef-lieu de cant.

38. *CIFM* 22, 51, p. 92. Trad.: L'ultime destinée l'emporta et la prompte mort le ravit.

39. *CIFM* 22, 68-3, p. 127.

40. *CIFM* 22, 64, p. 114-115.

41. Auffay, dép. Seine-Maritime, cant. Tôtes.

42. *CIFM* 22, 135, p. 214.

43. *CIFM* 22, 139, p. 218-219.

44. *CIFM* 22 192, p. 286: *Normanni dominam gens Apula deflet alumnam* (l'épouse de Robert Courteuse venait de Conversano, en Apulie).

45. *CIFM* 22, 219, p. 305.

46. *CIFM* 22, 188, p. 280-281, v. 13. Trad.: En effet, désarmé, tué par la trahison du comte Arnulf.

47. *CIFM* 22, 191, p. 285-286: *Sexta dies octobris erat cum vulnera passus/facta manu furum prodicione ruis*. Trad.: Le sixième jour d'octobre, assailli de blessures faites de la main des voleurs par trahison, tu succombes.

conditions de la mort n'apparaissent pas dans les épitaphes ; c'est pourquoi il ne faut pas voir dans les inscriptions funéraires une réflexion sur la mort en tant que concept, pas plus d'ailleurs que le récit d'une mort particulière, mais plutôt un discours prononcé sur le mort, sur le défunt mentionné dans le texte épigraphique.

### Inscriptions funéraires, inhumation et commémoration

Si on ne trouve pas dans les inscriptions d'énoncés théoriques sur la mort médiévale, c'est que les textes épigraphiques répondent, pour une très grande partie des fonctions qu'ils développent, à des nécessités pratiques. Ils sont la réponse apportée à plusieurs impératifs commandés par l'inhumation d'une part, et par la commémoration des défunts d'autre part. L'inscription funéraire doit en priorité signaler la sépulture, en marquer l'emplacement et en identifier le défunt ; elle doit également donner la date du décès, autre information essentielle en plus du nom pour une commémoration liturgique efficace. Cette préoccupation pour le souvenir constitue peut-être la seule constante au sein du corpus des inscriptions funéraires médiévales. Elle peut prendre des formes extrêmement diverses, de la précision dans la date du décès aux recommandations pour la célébration idoine de l'anniversaire, de l'identification pointue du défunt par son ascendance à la mention des prières à réciter pour le salut de son âme, etc. Quels que soient sa forme et son contenu, l'épitaphe invite toujours à la commémoration du défunt et c'est justement pourquoi elle en propose généralement un portrait précis et élogieux dans lequel le lecteur trouvera les éléments biographiques lui démontrant le bien-fondé de sa prière ainsi que les moyens de la rendre efficace.

Le discours sur la mort ne se rencontre pas dans les seules épitaphes, c'est-à-dire dans les inscriptions directement placées sur le tombeau (au sens étymologique du terme « épitaphe »). Le texte funéraire peut en effet prendre des formes diverses et posséder des relations plus ou moins lâches avec la tombe. Ce n'est pas parce que le mort ne se trouve pas en contact direct avec l'inscription que celle-ci ne peut pas émettre un message concernant la mort en général ou celle d'un défunt en particulier. La majorité des textes funéraires médiévaux sont, il est vrai, placés au plus près du tombeau, soit sur la pierre fermant la sépulture, comme dans le cas des plates-tombes à effigie, soit immédiatement aux abords du monument, quelle que soit sa forme. L'épitaphe de Guillaume, conservée dans la salle de garde de l'Hôtel de Ville de Caen (Calvados), ne couvrait certainement pas la tombe du maître d'œuvre de Saint-Étienne, mais se trouvait sans doute placée à l'aplomb de sa sépulture, comme le laisse supposer la mise en place actuelle du moulage, à l'extérieur du chevet de l'église<sup>48</sup>. Les dimensions et la disposition de l'épitaphe voisine du moulage, relative au prévôt de Saint-Étienne Albin, appellent les mêmes remarques ; la pierre, mesurant 49,5 x 21 cm,

48. *CIFM* 22, 13, p. 48-49. Seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

ne pouvait pas recouvrir le sépulcre, sans doute placé tout près, même si la préposition *hic* qui ouvre le texte ne permet pas de préciser sa localisation exacte<sup>49</sup>. Quoi qu'il en soit, la forme de ces deux textes est très éloignée de celle adoptée par l'épithaphe de Nicolas de Goderville à Saint-Ouen de Rouen; le texte latin métrique se développe sur le pourtour d'une dalle de 295 x 122 cm de côté qui couvrait la sépulture de l'abbé mort en 1273, autrefois située dans la chapelle Saint-Jean<sup>50</sup> (fig. 2). On est, dans ce cas, très loin de la pierre d'obituaire conservée dans l'église Saint-Sulpice de Secqueville-en-Bessin<sup>51</sup> qui rapporte, sans relation avec une quelconque sépulture, la date du décès de plusieurs défunts, dans une forme très simple rappelant l'usage des livres nécrologiques<sup>52</sup>. À son tour, cette pièce est très différente de la petite plaque de plomb portant le texte funéraire relatif à l'évêque de Beauvais Hugues (997-998), découverte à l'intérieur de son tombeau. De taille tout à fait modeste (9,2 x 5,8 cm), l'objet se trouvait au contact du défunt et entretenait des liens particuliers avec sa sépulture<sup>53</sup>. Si cette mise en place permet effectivement d'associer physiquement l'écrit et le mort, elle pose toutefois la question de la lisibilité du texte, et plus simplement de la visibilité de l'écriture, donc le sens de la pratique épigraphique dans la mort médiévale.

Face à la diversité des formes de l'épigraphie funéraire au Moyen Âge et ne pouvant que constater l'absence d'un discours organisé sur la mort dans le contenu des textes, il faut convenir que c'est la pratique épigraphique elle-même, en tant que reflet d'une certaine perception de la mort et en tant que produit d'une culture écrite spécifique, qui se fait discours sur la mort. Celui-ci pourrait être rassemblé autour des notions d'instantanéité et de permanence. Instant de la lecture et durée de l'écriture, c'est dans sa capacité à résoudre cette contradiction temporelle apparente que l'inscription joue un rôle aussi important dans l'appréhension de la mort médiévale. Malgré leur diversité, les inscriptions évoquées ci-dessus se rejoignent dans le fait qu'elles permettent la transmission au-delà du temps d'un certain nombre d'informations telles que le nom du défunt, sa fonction, son origine géographique ou familiale, ses qualités morales ou physiques, la date de son décès, les éventuelles dispositions testamentaires prises de son vivant, les recommandations de prière laissées par le mort, etc. Elles se rejoignent également dans le fait que ces renseignements se trouvent potentiellement à disposition du public spectateur de l'inscription en mesure de réactiver, de réactualiser et de commémorer par la lecture le défunt emporté par la mort<sup>54</sup>. Si elle ne permet pas de lutter contre la mort, l'écriture épigraphique apparaît dans la pratique comme le moyen le plus efficace pour

49. *CIFM* 22, 14, p. 49. Fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou début du XIV<sup>e</sup>.

50. *CIFM* 22, 223, p. 308-309.

51. Secqueville-en-Bessin, dép. Calvados, cant. Creully.

52. *CIFM* 22, 56, p. 101. XI<sup>e</sup> siècle.

53. *CIFM* 22, 242, p. 320.

54. DEBIAIS, Vincent, *Écriture monumentale, écriture publique et écriture privée. Perceptions, lectures et utilisations des inscriptions dans la communication médiévale (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)*, thèse de doctorat sous la dir. de M. Aurell, Poitiers, 2004, 2 vol. dact., p. 419-420.

lutter contre l'une des conséquences les plus redoutées : l'oubli. La seconde épitaphe de l'abbé du Bec Herluin (mort en 1078) décrit parfaitement la capacité de l'épitaphe à transmettre les informations concernant le défunt : *hunc spectans tumulum titulo cognosce sepultum*<sup>55</sup>. Sa première épitaphe insistait quant à elle sur la nécessité pour le texte funéraire de transmettre le nom du mort : *Hirluinus erat si quis de nomine quaerat*<sup>56</sup>. L'épitaphe pour l'évêque de Coutances Algar (1131-1151) précisait que l'inscription doit faire un court éloge pour parler de l'homme qui vient de décéder<sup>57</sup>.

La lecture du texte épigraphique est l'un des moyens de la célébration de la mémoire du défunt, de la prière des vivants pour les morts. C'est l'acte qui résout en soi la tension entre instant et durée, entre commémoration et permanence du souvenir. Les demandes de prière sont très fréquentes dans les inscriptions normandes comme dans le reste de la documentation funéraire française<sup>58</sup>. On trouve cependant rarement de demande de prière générale, ne s'adressant pas à un défunt particulier mentionné dans l'inscription ; ce qui montre encore une fois l'absence de discours, en épigraphie, sur la mort en tant que concept. La mention de construction conservée aujourd'hui dans l'église de Poussy-la-Campagne montre clairement les liens entre écriture épigraphique et prière, avec un exemple d'autant plus intéressant qu'il n'est pas funéraire<sup>59</sup> (fig. 3). L'inscription constitue en effet un long appel à la prière en faveur des constructeurs du monastère (*qui istum monasterium habent exactum*). Le début du texte est pourtant sans ambiguïté et demande ainsi : *O fratres sacerdos qui istas literas legis fac orare pro Adso et pro uxore sua Alberga*. Viennent ensuite la mention de construction et la demande d'intercession, suivies d'une nouvelle demande de prières pour les bienfaiteurs de l'abbaye. L'importance de l'usage épigraphique est encore renforcée à la fin de l'inscription, avec la mention du rédacteur du texte : *Adlardus sacerdos istas literas fecit*.

Dans les textes funéraires, les demandes de prières peuvent prendre des formes très diverses. Dans l'épitaphe pour Robert de Rhuddlan, composée par Orderic Vital, l'auteur donne une description détaillée de la forme de la prière pour le défunt : « Donc, pieux lecteur, songe à te souvenir de lui (*adesto memor*), afin qu'il trouve place dans la citadelle éthérée, implore d'une digne prière avec tes larmes (*roga prece digna cum lacrimis*), le vrai Dieu qui régit toutes choses<sup>60</sup> ». Les demandes de prière ne sont que rarement aussi précises et les mentions sont

55. *CIFM* 22, 64-2, p. 114-115. Trad. : En regardant ce tombeau, apprends par l'épitaphe qui y est enseveli.

56. *CIFM* 22, 64-1, p. 114. Trad. : Si quelqu'un s'enquiert de son nom, il s'appelait Herluin.

57. *CIFM* 22, 111bis, p. 180-181 : *Ipsum igitur quia terra virum coelique loquuntur/cosignasse brevi sufficit elogio*. Trad. : Donc, puisque la terre et les cieux parlent de l'homme, un court éloge suffit à en faire mention. Coutances, dép. Manche, chef-lieu de cant.

58. Sur la question de la prière dans les inscriptions funéraires, voir Tréffort, Cécile, « Appels à la prière et oraisons de pierre dans les inscriptions funéraires des VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles », *La prière en latin de l'Antiquité au XVI<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 273-289.

59. *CIFM* 22, 36, p. 77-78. Fin du X<sup>e</sup> siècle ou début du XI<sup>e</sup>. Poussy-la-Campagne, dép. Calvados, cant. Bourguébus.

60. *CIFM* 22, 134, p. 211-212.

en règle générale beaucoup plus courtes. Ainsi lisait-on dans l'épithaphe autrefois tracée sur le tombeau des comtes d'Eu Henri et Jean, à Foucarmont<sup>61</sup> : *qui legis absque mora pro tantis fratribus ora*<sup>62</sup>. La dalle funéraire d'Étienne de Sens, à la cathédrale de Rouen, portait quant à elle le texte suivant : *et vivens ora quasi semper mortis in hora*<sup>63</sup>. La forme métrique de ces trois textes a obligé leur auteur à créer des formulations plus ou moins complexes pour les demandes de prières. Dans l'inscription de Foucarmont et dans celle de Rouen, la structure de la demande est en partie déterminée par la recherche de la rime léonine, entre *mora* et *ora* dans la première, et entre *ora* et *hora* dans la seconde. Le souci poétique n'est pas une entrave à la demande de prière qui ne se trouve en rien limitée par l'éventuelle complexité de la formulation. Nombreuses sont en effet les inscriptions métriques qui apportent un soin particulier à cette partie de la composition, en créant parfois des expressions ramassées et synthétiques qui traduisent parfaitement le rôle de la prière dans le salut des morts. Ainsi lisait-on autrefois dans l'épithaphe de l'abbé Ainard, à Saint-Pierre-sur-Dives : *pro quo qui transis supplex orare memor sis ut sit ei saties alma dei facies*<sup>64</sup>. Le texte, composé par ou à la demande de l'abbé de Troarn Durand I<sup>er</sup>, et rapporté par Orderic Vital, est construit en distiques élégiaques léonins qui commandent une rime entre l'hémistiche et la fin du vers : *transis/sis* et *saties/facies*. Si cette composition est rarement originale dans son vocabulaire, son auteur a tout de même accordé un soin particulier à la rime, comme en témoignent la structure du dernier pentamètre et le jeu sur les sonorités (*ei saties – Dei facies*). Pourtant, au-delà de la recherche poétique, le vers 13 décrit de façon synthétique – et donc particulièrement efficace – la nécessité de prier pour le défunt et le devoir de mémoire. Dans une formule d'une concision lapidaire, on retrouve ainsi l'ensemble des recommandations de l'Église en matière de prière pour les défunts<sup>65</sup>, au cœur d'un texte qui ne peut en rien être considéré comme un discours sur la mort<sup>66</sup>. L'épithaphe de la comtesse Mabile est également composée en distiques élégiaques et présente un vocabulaire et un ton très proches de ce que l'on trouvait dans l'inscription précédente, en donnant toutefois plus de renseignements sur la défunte<sup>67</sup> : son ascendance généalogique (*alta clarentum de stirpe creata*

61. Dép. Seine-Maritime, cant. Blangy-sur-Bresle.

62. *CIFM* 22, 166, p. 252. c. 1170. Trad. : Toi qui lis, prie sans délai pour de si grands frères.

63. *CIFM* 22, 197, p. 291. XIII<sup>e</sup> siècle. Trad. : En ta vie prie toujours comme si tu étais à l'heure de la mort.

64. *CIFM* 22, 51, v. 13-14, p. 92. Ainard meurt en 1078.

65. On verra avec intérêt à ce sujet l'excellent livre de Cécile TREFFORT : *L'Église carolingienne et la mort : christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996, 216 p.

66. L'inscription se présente en effet comme un éloge funèbre tout à fait classique dans l'épigraphe funéraire destinée aux ecclésiastiques du Moyen Âge central ; on peut y lire la description des qualités morales, intellectuelles et physiques du défunt, sans toutefois rien apprendre de concret sur l'abbé, exceptée la date de sa mort dans le calendrier liturgique. Les deux mentions obituaires de la fin du texte (*abstulit ultima sors* et *rapuit cita mors*) ne suffisent pas à faire de l'épithaphe d'Ainard une réflexion sur la mort.

67. *CIFM* 22, 57, p. 102-103.

*parentum*), des caractéristiques physiques (*exilis forma*), les circonstances de sa mort (*perit gladio nocte preampta dolo*). Le texte se présente donc comme un discours sur une mort concrète, sur une défunte en particulier. Le distique élégiaque final (v. 13-14) insiste, comme chez Ainard, sur la nécessité de la prière et sur son rôle dans le salut en déclarant « qu'il importe maintenant de porter assistance à la défunte<sup>68</sup> ».

En dehors du contexte poétique, les demandes de prière sont généralement plus simples et plus concises. Au Musée d'Évreux<sup>69</sup>, on peut lire par exemple, dans l'épithaphe d'Hugues (XI<sup>e</sup> siècle), la demande *ora pro me peccatore*<sup>70</sup> (fig. 4). Dans l'épithaphe du chevalier Raoul d'Aoust, mort en 1270 et inhumé à Foucarmon, on lisait autrefois la mention *pries pour same*<sup>71</sup>. Construites autour du verbe latin *orare* ou de son équivalent *prier* en langue vernaculaire, les demandes insistent le plus souvent sur le résultat de la prière, le salut du défunt. Sur la plate-tombe de Felipe (milieu du XIII<sup>e</sup> siècle), conservée aujourd'hui au Musée des Antiquités de Rouen, on peut ainsi lire : *priez que Dex Merchi li fache*<sup>72</sup>. Dans l'épithaphe de Geoffroi (mort en 1283) tracée sur une dalle tumulaire autrefois placée dans l'église de Criquetot-Mauconduit, la demande de prière était formulée ainsi : *pries dex qu'il aye merci de same*<sup>73</sup>. À mesure que l'on avance dans le Moyen Âge, les formulations deviennent plus complexes, plus longues, parfois plus détaillées ; cependant, il est difficile de trouver des expressions véritablement originales qui s'écartent des modèles construits autour de *prier* et *orare*. Ainsi, en 1454, la plate-tombe de l'abbé de Valmont Richard Galant portait-elle la mention *priez Dieu pour le repos de son ame amen*<sup>74</sup>. À Jumièges, l'épithaphe de l'abbé Nicolas le Roux, mort en 1435, appelait à la prière en ces mots : *orate pro anima ejus requiescat in pace amen*<sup>75</sup>. Dans ces formulations concises et simples, les prières à réciter peuvent être parfois précisées. Si les épithaphe de la première moitié du Moyen Âge sont assez loquaces dans ce domaine<sup>76</sup>, les exemples normands sont extrêmement rares et seules les croix d'absolution conservée au Musée des Antiquités de Rouen (XII<sup>e</sup> siècle) se font l'écho des phrases de la liturgie, principalement celle des défunts<sup>77</sup>. En Normandie, les inscriptions funéraires citent uniquement le *Pater Noster* ou l'*Ave Maria*, mais ne donnent que

68. v. 13 : *et quia nunc opus est defunctae ferre juvamen*.

69. Dép. Eure.

70. *CIFM* 22, 90, p. 150.

71. *CIFM* 22, 167, p. 253.

72. *CIFM* 22, 258, p. 334.

73. *CIFM* 22, 159, 242-243. Criquetot-Mauconduit, dép. Seine-Maritime, cant. Valmont.

74. Plate-tombe perdue, connue par un dessin de la collection Gaignières (BnF, Est., rés., Pe 1 d, fol. 136) ; publié par ADHÉMAR et DORDOR, 1976, p. 15. Richard Galant est mort en 1454.

75. BnF, Est., rés., Pe 1 d, fol. 22. ADHÉMAR et DORDOR, 1976, p. 5.

76. À titre d'exemple, on consultera le texte de l'inscription funéraire composée pour Jean d'Asside et conservée à Saint-Étienne de la Cité à Périgueux ; on y trouve les expressions *absolve Domine* (incipit du trait de la messe de sépulture), *Deus cui proprium* (incipit de la collecte de la messe de sépulture) et *fidelium* (premier mot de l'oraison qui suit l'introït de la messe de tous les défunts). Voir *CIFM* V, D19, p. 31-34.

77. Voir l'édition du texte inscrits sur ces croix dans *CIFM* 22, 246-255, p. 323-332.

rarement le titre des prières au cœur de la demande. Il s'agit plutôt d'un ajout à la fin de l'inscription, comme dans l'épithaphe de Raoul (XIII<sup>e</sup> siècle), autrefois conservée à Pont-de-l'Arche<sup>78</sup> : *Hic jacet Rodulphus, dictus Moquen, quondam burgensis de Vernolio. Cujus anima requiescat in pace. Amen. Pater noster. Ave Maria*<sup>79</sup>. La croix sépulcrale pour Guillaume précisait par contre : *ergo Pater noster quisquis versus legis hos ter dicas*<sup>80</sup>. De même la mention de construction de Poussy-la-Campagne invite-t-elle à la prière pour les bienfaiteurs du monastère en ces termes : *orate frater Pater noster pro eis qui in istum monasterium adjutorium dederunt*<sup>81</sup>.

Pour l'auteur du texte relatif à l'abbé Ainard, la prière est envisagée comme un secours (*subveniendo*) pour le mort. L'épithaphe de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry<sup>82</sup>, composée par Anselme, son successeur, emploie un champ lexical très proche<sup>83</sup> ; ainsi les élus doivent-ils aider (*juvate*) le défunt par leurs prières et les vivants ont-ils intérêt à le secourir (*subveniatis*). Dans l'épithaphe de l'évêque de Sées Froger, mort en 1184, la prière est cette fois décrite comme une louange au défunt (*lauda post mortem*)<sup>84</sup>. Si elles insistent bien évidemment sur les bienfaits de la prière pour le salut des morts, les inscriptions prennent également la précaution d'insister sur le rôle de la prière pour les vivants. C'est une nouvelle fois dans l'épithaphe de Lanfranc qu'on trouve, pour la Normandie, la formulation la plus claire sur ce point. Les vers 22 à 25 recommandaient aux lecteurs du texte : « Vous aussi, qui retenez encore avec joie la vie et qui avez l'espérance de l'avenir aussi longtemps que vous êtes sur terre, je vous exhorte et engage à lui venir en aide, afin que vous recueilliez une fois morts ce que vous avez fait »<sup>85</sup>. Le dernier distique est encore plus clair : « car celui qui, suppliant et empressé, prie en sa faveur œuvrer, suppliant et empressé, pour sa propre personne »<sup>86</sup>. Dans cet exemple, on mesure l'enjeu de la prière pour les défunts faite par les vivants, chacune des deux parties bénéficiant des suffrages, la première pour le salut *post mortem*, la seconde pour la grâce au moment de la mort, la bénédiction dont parle l'épithaphe du chevalier Pierre, mort en 1311 et inhumé dans la chapelle des fondateurs de l'église du prieuré de Beaulieu, à Préaux<sup>87</sup> :

78. Dép. Eure, chef-lieu de cant.

79. *CIFM* 22, 100, p. 160. Trad. : Ci-gît Rodolphe, dit Moquen, jadis bourgeois de Verneuil. Que son âme repose en paix, amen. Notre Père. Je vous salue Marie.

80. *CIFM* 22, 254, p. 331-332.

81. *CIFM* 22, 36, p. 77-78. Trad. : Priez, frère, Notre Père, pour ceux qui apportèrent leur aide à ce monastère.

82. Angleterre, prov. Kent.

83. *CIFM* 22, 65, p. 116.

84. *CIFM* 22, 94, p. 154. Sées, dép. Orne, chef-lieu de cant.

85. *CIFM* 22, 65, p. 116 : *Vos quoque qui vitam gratenter adhuc retinetis/et spem venturae donec superestis habetis/hostor et admoneo quod eidem subveniatis/ut quod feceritis post mortem percipiat.*

86. *Id.* : *nam qui propter eum supplex et sedulus orat/pro semet supplex et sedulus ipse laborat.*

87. Dép. Seine-Maritime, cant. Darnétal.

« qu'il soit béni celui qui pour son âme priera. Amen. Notre Père. *Ave Maria* »<sup>88</sup>. Afin de convaincre les vivants de leur intérêt à assister les défunts, les inscriptions funéraires associent fréquemment les demandes de prières aux considérations sur la fragilité de l'existence évoquées plus haut. C'est ce que fait par exemple l'épithaphe d'Hugues (XI<sup>e</sup> siècle), conservée au Musée d'Évreux, en faisant précéder la demande de récitation du *Pater noster* de la formule : *frater qui me aspicias, quod es fui, quod sum eris*<sup>89</sup>. C'est ce que faisait également, de façon assez subtile d'ailleurs, l'épithaphe de la comtesse Mabile ; la réflexion sur le corps mortel du défunt n'est pas mise directement en relation par la syntaxe avec la demande de prière qui, de fait, apparaît plutôt comme une prévention logique à la fragilité de l'existence<sup>90</sup>. Dans certaines inscriptions, la prière pour le défunt s'impose tellement que les remarques sur la condition mortelle de l'homme suffisent et peuvent se passer de demandes de suffrage explicitement exprimées. C'est sans doute le cas pour la fin de l'épithaphe de Meheus du Chastelier, conservée au Musée des Antiquités de Rouen ; la formule *tali namque domo clauditur omnis homo* n'est en effet suivie d'aucune mention de prière<sup>91</sup>. C'est aussi ce que l'on trouvait dans l'épithaphe de Richard tracée sur une plate-tombe conservée dans l'église de Saint-Aubin-de-Scellon<sup>92</sup>. L'inscription funéraire rédigée en langue vernaculaire se termine par une sentence latine qui interpelle ainsi le lecteur : « Arrête-toi, lorsque tu passeras et lis ce qui est écrit. Me voici devenu vil cadavre, vil cadavre tu seras »<sup>93</sup>. Il n'y a pas non plus ici de demande de prière clairement exprimée. Dans ces deux exemples, la forme de la sépulture et la disposition du texte autour de l'effigie funéraire ne laissent aucun doute quant à la fonction de l'inscription. C'est probablement la raison pour laquelle le rédacteur de l'épithaphe n'a pas jugé utile de faire figurer sur la pierre la demande de prière qui est considérée comme évidente, voire obligatoire, pour les percepteurs du texte épigraphique. L'inscription doit alors être envisagée comme un signal qui déclenche la réponse par la prière, au-delà du contenu du texte et de la présence ou non d'une demande de suffrages explicitement mentionnée.

La capacité de l'écriture épigraphique à figurer le texte en tant qu'objet explique pourquoi on ne trouve pas dans les inscriptions funéraires de discours sur la mort ; l'épithaphe est envisagée et utilisée comme une réponse directe au trépas et à sa conséquence la plus immédiate, l'oubli, par sa capacité à transmettre un message en dépit du corps et au-delà du temps, et comme le déclencheur d'une réponse indirecte dans le cas de la commémoration et de la prière des vivants pour les morts.

88. Inscription perdue, connue par un dessin de la collection Gaignières. BnF, Est. Rés. Pe 1 d, fol. 115. ADHÉMAR et DORDOR, 1974, p. 105.

89. *CIFM* 22, 90, p. 150. Trad. : Frère qui me regardes, ce que tu es je le fus, ce que je suis tu le seras.

90. *CIFM* 22, 57, p. 102-103.

91. *CIFM* 22, 264, p. 339.

92. Dép. Eure, cant. Thiberville.

93. *CIFM* 22, 104, p. 166-167 [transcription fautive] : *Sta cum transieris et scriptum perlege versum/ ville cadaver sum ville cadaver eris.* 1285.

### Confession, pénitence et salut de l'âme

L'une des preuves les plus tangibles de l'absence de discours doctrinal sur la mort en épigraphie se trouve dans la rareté des mentions faites à la confession, notamment à la confession *in extremis*. L'épithaphe de Gauthier d'Auffay, composée par Orderic Vital pour ce laïc inhumé à la fin du XI<sup>e</sup> siècle dans l'abbaye de Saint-Évroult<sup>94</sup>, constitue l'un des rares exemples normands où l'on peut attester de la confession d'un défunt. Le dernier hexamètre rapporte en effet que *reatus confessus proprios pro te sit Christe solutus*<sup>95</sup>. L'épithaphe de l'abbé Roger de Saint-Évroult, toujours composée par Orderic, affirme quant à elle que c'est parce que ses péchés ont été effacés (*abstersis culpīs*) que le Christ lui donne la joie de la lumière (*gaudia lucis*)<sup>96</sup>. Sans qu'elle soit mentionnée pour autant, c'est dans l'épithaphe du comte de Rouen Rollon (mort en 933) que la confession et le pardon des fautes se trouvent le plus clairement exprimés<sup>97</sup>. Dans ce long texte rapporté par Orderic, l'auteur s'est attaché à mettre en exergue la violence des actions guerrières menées par le duc ; dans 16 vers, on décrit les carnages (*caedes*) et les guerres (*bella*) dont Rollon s'est rendu coupable. L'abondance de détails n'a toutefois qu'un rôle littéraire pour rendre encore plus manifeste son changement d'attitude à la fin de son existence, au moment de recevoir le baptême. Par cet acte qui implique la confession et le pardon des péchés, « les méfaits de l'homme ancien » disparaissent<sup>98</sup>. Et c'est parce qu'il est ainsi changé (*mutatus*) qu'il peut prétendre être agréable à Dieu (*mulceat ante Deum*) et mériter le salut. Une seconde épithaphe composée pour Rollon est d'ailleurs très explicite au sujet du pardon des péchés comme condition *sine qua non* du salut ; le vers 4 de ce second texte demande ainsi : *ipsi provideat sera sic clementia Christe*<sup>99</sup>.

Les demandes d'absolution les plus fréquentes se trouvent, en Normandie comme dans le reste de la documentation épigraphique française, sur les croix sépulcrales placées à l'intérieur des tombeaux. Leur fonction prophylactique et dévotionnelle explique en partie la constance de la mention de l'absolution des fautes. Celle-ci peut prendre des formes plus ou moins développées. La croix pour Rainaud (XII<sup>e</sup> siècle), du Musée des Antiquités de Rouen, demandait ainsi : *absolvat Ragelnaude per ministerium nostrum ab omnibus criminibus tuis*<sup>100</sup> (fig. 5). Formule liturgique connue hors du domaine épigraphique normand, elle se rencontre à l'identique sur les croix pour Bérenger, pour Jean, pour Hémeline, pour Maselin et pour un défunt anonyme, également conservées au Musée de Rouen<sup>101</sup>. La croix de Maselin est toutefois plus complète et reprend l'une des formules prononcées lors de l'administration de l'extrême-onction :

94. Dép. Orne, cant. La Ferté-Frénel, c. Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois.

95. *CIFM* 22, 136, p. 215.

96. *CIFM* 22, 138, p. 217-218, v. 21.

97. *CIFM* 22, 187-1, p. 277-279.

98. v. 18 : *sic periit veteris omne nefas hominis*.

99. *CIFM* 22, 187-2, p. 278. Trad. : Puisse ta clémence tardive, ô Christ, pourvoir à son salut.

100. *CIFM* 22, 246, p. 324. Trad. : Qu'il t'absolve Rainaud par notre ministère de tous tes péchés.

101. *CIFM* 22, 247-251, p. 325-329.

*miseratur anime tue; condonet peccata tua preterita, praesentia et futura.* Vient ensuite une autre formule prononcée à la suite de la précédente durant le sacrement: *indulgentiam, absolutionem et remissionem pacis penitentiae tribuat tibi omnipotens pius et misericors Jhesus. Amen*<sup>102</sup>. Cette dernière mention est d'autant plus intéressante que les inscriptions faisant état de demande ou d'octroi d'indulgence sont extrêmement rares en France pour le Moyen Âge, alors qu'on en connaît plusieurs dizaines d'exemples, en Espagne notamment<sup>103</sup>.

De fait, il est rare de rencontrer dans l'épigraphie funéraire normande, comme dans le reste de la documentation française, des exemples qui attestent d'une pratique répandue de la confession et de l'absolution. Les inscriptions les plus nombreuses qui attestent des mécanismes du salut sont en fait les fondations d'anniversaire. Le nombre de textes rapportant les messes à célébrer pour les défunts est très important, surtout à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. D'abord succinctes, les inscriptions ont tendance à se développer et à détailler l'ensemble des aspects de la célébration liturgique à mesure que l'on avance vers la fin du Moyen Âge. Sur sa pierre tombale, conservée autrefois dans le chapitre de Saint-Ouen de Rouen, Guillaume Noris avait pris la peine de signifier qu'il « laisse à cette maison quatre livres de rentes pour son *obiit* »<sup>104</sup>. Réalisée dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, cette inscription est encore peu détaillée, mais atteste bien la relation entre célébrations commémoratives et salut du défunt, le texte se terminant par la demande de prière et le souhait: « prions Dieu qu'il ait pitié de son âme ». En 1435, l'épithaphe du duc de Bedford, placée sur une lame de cuivre près du grand autel de la cathédrale de Rouen, rapporte qu'une messe « est fondée pour être chaque jour perpétuellement célébrée sur cet autel par le collègue des Clémentins après prime ». Vient ensuite un souhait qui découle de la fondation elle-même: « Dieu face pardon à son âme »<sup>105</sup>. Dans l'église Saint-Laurent d'Eu<sup>106</sup>, on a tracé à la mort du comte Charles d'Artois une très longue inscription dans le croisillon nord<sup>107</sup>. Le texte compte plus de 1000 mots et détaille la fréquence des célébrations, leur lieu, leur date et l'heure des cérémonies, le contenu des prières, le titre des oraisons, l'origine des célébrants, les aumônes

102. *CIFM* 22, 250, p. 328-329. Trad.: Qu'en sa sainte et miséricordieuse toute-puissance Jésus l'accorde, Maselin, indulgence, absolution et rémission sereine et repentante. Amen.

103. Ainsi trouve-t-on au portail de la cathédrale de León en Espagne une belle inscription de 1456 rappelant les indulgences accordées par l'évêque Pedro Cabeza de Vaca à quiconque priera devant l'image de la Vierge blanche, à l'intérieur de l'édifice (voir à son sujet GARCÍA LOBO, Vicente et MARTÍN LÓPEZ, María Encarnación, *De epigrafía medieval*, León, Presses universitaires, 1995, p. 149). Pour la Normandie médiévale, on citera simplement l'indulgence papale autrefois affichée sur l'une des tours de Saint-Ouen de Rouen qui prévoyait l'octroi « d'autant de pardons qu'il y a de corps inhumés » dans le cimetière à ceux qui prieront pour les défunts. Ce texte du XV<sup>e</sup> siècle a été rapporté par l'abbé Cochet dans « Notes sur les sépultures chrétiennes trouvées à Saint-Ouen de Rouen en mars 1871 », *Bulletin monumental*, t. 37, 1871, p. 364-365.

104. *CIFM* 22, 231, p. 314-315.

105. ADHÉMAR et DORDOR, 1976, p. 5.

106. Dép. Seine-Maritime, chef-lieu de cant.

107. MOWAT, Robert, « Inscriptions de l'église d'Eu », *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1905, p. 281-284. 1472.

devant être distribuées, les sommes d'argent versées, la façon dont doivent être sonnées les cloches, les clauses de non respect de l'anniversaire, etc. Au-delà du rôle social et de pouvoir que représentent bien évidemment les fondations de messe, de telles préoccupations ne se comprennent qu'en lisant la demande de prière qui conclut l'inscription et le souhait de voir l'âme du défunt reposer en paix. On n'a pas chez le comte d'Artois, pas plus que chez le duc de Bedford, la volonté de faire une théologie de la commémoration liturgique; on essaie au contraire de répondre à la nécessité de la célébration du souvenir. De fait, on ne rencontre pas dans les textes commémoratifs tracés la plupart du temps dans les sanctuaires de réflexion générale sur l'économie du salut. Il s'agit de nouveau d'une réponse concrète et pratique à la célébration d'un acte en particulier, lié au défunt mentionné dans le texte.

L'ensemble de ces préoccupations est à mettre en rapport avec les relations entre la mort et le salut au Moyen Âge. Si c'est là un thème récurrent dans les inscriptions funéraires, on n'assiste pas dans ce registre plus qu'ailleurs à une élaboration théorique du devenir de l'âme et du corps après le décès. Rares sont en effet les textes qui consacrent plusieurs phrases à ce thème, généralement évoqué comme une attente et un désir, de façon succincte à la fin des épitaphes. Les formulations, parfois très évocatrices – poétiques en ce sens –, sont rarement originales et reprennent un lexique et des constructions fort anciennes<sup>108</sup>. En Normandie comme dans le reste de la France, l'au-delà reste donc très stéréotypé, en parfait accord avec le discours de l'Église à son sujet. Notons toutefois le fait que l'on ne connaît pas, pour la période carolingienne, de textes littéraires à usage épigraphique rédigés à l'attention de la Normandie, comme l'avait fait Alcuin pour le Poitou ou Micon de Saint-Riquier pour le Nord de la France par exemple. Cette lacune documentaire circonstancielle a pour conséquence la réduction des images poétiques décrivant l'au-delà au sein des inscriptions normandes, l'époque carolingienne ayant été à ce titre particulièrement féconde. Il ne faut pourtant pas y voir la réduction de l'intérêt du corpus épigraphique de Normandie puisque ces évocations se retrouvent très souvent par la suite, notamment chez Orderic Vital et chez d'autres auteurs de textes versifiés; on notera simplement que les expressions désignant la vie après la mort sont parfois moins nombreuses, plus figées, et que le discours des inscriptions sur l'au-delà est par conséquent souvent plus simple.

Le vocabulaire carolingien se retrouve toutefois dans un certain nombre de textes. Ainsi la troisième épitaphe de l'abbé du Bec Guillaume décrivait-elle le ciel comme les « célestes hauteurs » (*alta poli*), expression que l'on retrouve chez Alcuin, entre autres, dans des positions tout à fait semblables dans les pentamètres<sup>109</sup>. L'expression *arx polorum* que l'on pouvait lire dans l'épitaphe d'Hugues de Grandmesnil à Saint-Évroult est elle aussi d'inspiration clairement carolingienne

108. Sur ce sujet, on verra avec intérêt une publication universitaire espagnole rarement mentionnée: GONZÁLEZ OVIES, Aurelio, *Poesía funeraria latina: renacimiento corolingio*, Oviedo, Preses universitaires, 1995, 454 p.

109. *CIFM* 22, 67-3, p. 123-124, v. 10.

puisqu'on la trouve chez Alcuin et Raban Maur<sup>110</sup>. La forme *arx aetherea* de l'épithaphe de Robert de Rhuddlan est quant à elle plus originale<sup>111</sup>, mais le vocabulaire de l'inscription dans son ensemble montre tout de même que son auteur a largement puisé dans le répertoire des formules métriques employées dans la première moitié du Moyen Âge. De fait, des trois mots qui désignent généralement les cieux dans les inscriptions latines (*polus, caelus, aether*), il semble que le monde normand ait préféré le dernier; statistiquement, c'est lui que l'on lit le plus souvent, surtout entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. C'est le mot qu'emploie par exemple Orderic Vital quand il compose l'épithaphe d'Avise: *Christus ei tutam concedat in aethere vitam*<sup>112</sup>. En dehors du mot *arx*, le champ lexical du ciel peut être complété par des thèmes là encore très classiques: la patrie (*patria*) dans l'épithaphe du moine Jean de Saint-Wandrille<sup>113</sup>; le port (*portus*) dans la donation de Guillaume à Avranches<sup>114</sup>; la demeure (*atria*) dans la pierre tombale de l'évêque d'Évreux Philippe de Cahors<sup>115</sup> (1269-1281). Le thème qui concorde en tous points avec le discours scripturaire, liturgique et doctrinal de l'Église sur l'au-delà est bien évidemment celui du royaume (*regnum*). On le trouvait au X<sup>e</sup> siècle dans l'épithaphe de deux prêtres conservée au Musée d'Évreux et qui demandaient que les défunts puissent rester dans les Royaumes (*regna permanente*)<sup>116</sup>. En 1159, la mort du moine Robert fut accompagnée de la rédaction d'une épithaphe autrefois placée dans l'église Saint-Paul du Neubourg; on implorait le Seigneur de lui faire connaître les royaumes du Paradis (*regna paradisi*)<sup>117</sup>. Les croix d'absolution rapportent enfin, en suivant l'Évangile et la liturgie, le souhait des défunts de connaître le royaume des cieux (*regna celorum*). On retrouve là la thématique du ciel et on referme l'éventail des possibilités latines de description de l'au-delà.

En Normandie, les textes en langue vernaculaire, bien que plus nombreux qu'ailleurs, n'offrent pratiquement aucune description, aussi concise soit-elle, des royaumes célestes. Seule l'épithaphe d'Agnès de Saint-Amand, inhumée en 1297 (n. st.) à l'abbaye de Bonport<sup>118</sup>, portait la mention suivante: *l'ame d'elle soit en paradis amen*<sup>119</sup>. En dehors de cette mention, les souhaits à la fin des épithaphe se contentent de demander le repos pour l'âme du défunt, avec une variété de formules extrêmement réduite, construites à partir des expressions « Dieu ait son âme », « que son âme trouve le repos », « que Dieu pardonne à son âme », etc. De façon générale, les souhaits, qu'ils soient exprimés en latin ou en français, ne

110. *CIFM* 22, 137, p. 215-216. Hugues de Grandmesnil serait mort en 1098.

111. *CIFM* 22, 134, p. 210-212, v. 35.

112. *CIFM* 22, 135, p. 213-214, v. 2. Trad.: Puisse le Christ lui accorder une vie éternelle assurée.

113. *CIFM* 22, 279, p. 354-355. 1280. Saint-Wandrille, dép. Seine-maritime, cant. Caudebec-en-Caux, c. Saint-Wandrille-Rançon.

114. *CIFM* 22, 109, p. 175-176. Inscription datée entre 1210 et 1236. Avranches, dép. Manche, chef-lieu de cant.

115. *CIFM* 22, 84, p. 143-144.

116. *CIFM* 22, 89, p. 149, l.8.

117. *CIFM* 22, 98, p. 158, v. 4. Le Neubourg, dép. Eure, chef-lieu de cant.

118. Dép. Eure, cant. et c. Pont-de-L'Arche.

119. *CIFM* 22, 263, p. 338-339.

sont pas caractérisés par une grande diversité des formules et du lexique. Les épitaphes insistent sur deux notions en particulier : la paix (*pax*) et le repos (*quies* ou *requies*), le choix se faisant fréquemment en fonction des nécessités métriques. L'inscription composée en 1299 à la mort du cardinal Nicolas de l'Aide (autrefois inhumé dans la cathédrale d'Évreux) disait par exemple : *requiem sibi det Deus amen*<sup>120</sup>, alors que l'épitaphe de l'abbé Ansfroi, inhumé en 1078 dans l'église abbatiale des Préaux<sup>121</sup> déclarait succinctement : *Deus esto quies*<sup>122</sup>. L'épitaphe du prêtre Amauri précisait quant à elle au XIII<sup>e</sup> siècle : *sit requies sibi celis*<sup>123</sup>. L'inscription funéraire composée à la mort de Gauthier d'Auffay par Orderic Vital demandait encore plus précisément : *in requie vera locus illi perpetuo sit*<sup>124</sup>. La mort envisagée comme le repos de l'âme du défunt est une constante de l'épigraphie qui peut s'exprimer, comme dans les exemples précédents, par l'emploi du substantif *requies* ou *quies*, mais aussi par le verbe *requiescere* ou *quiescere*. La formule *anima ejus requiescat in pace* (qui a son origine dans la liturgie funéraire) est le souhait le plus répandu dans les épitaphes ayant fait le choix de la prose.

En dehors de ces formulations très simples et très courantes, les inscriptions offrent parfois des descriptions plus imagées de la vie après la mort ou, du moins, de ce que le défunt en attend. Orderic Vital implore ainsi que l'abbé Guérin des Essarts reçoive « la lumière par-delà l'éther »<sup>125</sup> ; l'épitaphe d'Hugues de Grandmesnil voulait que le défunt « puisse vivre heureux dans la citadelle céleste »<sup>126</sup> ; l'âme d'Avice devait quant à elle recevoir « les joies de la vie »<sup>127</sup>. L'ensemble des thématiques est complété par un grand nombre d'adjectifs qui décrivent la douceur, la paix, la tranquillité, l'éternité de ce qui est envisagé, dans bien des cas, comme une récompense (*venia*).

Les bienfaits du ciel sont assez rarement mis en opposition avec les dangers de la damnation dans les inscriptions médiévales, surtout dans la seconde partie du Moyen Âge. L'enfer n'est jamais décrit et il ne fait pas l'objet d'une évocation détaillée, comme on peut pourtant la lire dans les discours doctrinaux de l'Église. On se trouve plutôt en épigraphie dans le domaine de la *poesis* ; il s'agit de références imagées, chargées de susciter chez le lecteur une affectation, en vue d'obtenir un changement des mœurs ou, plus fréquemment, d'inviter à la prière pour le défunt afin de lui éviter les tourments infernaux. L'épitaphe de Vincent Antebert, conservée autrefois dans l'abbaye Notre-Dame de Valmont<sup>128</sup>, priait Dieu de garder le défunt des « hideuses troupes infernales » (*tetras turmas baratrorum*).

120. *CIFM* 22, 82, p. 141-142.

121. Dép. Eure, cant. Pont-Audemer.

122. *CIFM* 22, 102, p. 162-163, v. 8.

123. *CIFM* 22, 106, p. 171-172.

124. *CIFM* 22, 136, p. 215, v. 2. Trad. : Puisse-t-il avoir place éternellement dans le véritable repos.

125. *CIFM* 22, 139, p. 218-219, v. 11 : *det ei super aethera lumen*.

126. *CIFM* 22, 137, p. 215-216, v. 14.

127. *CIFM* 22, 135, p. 213-214, 22.

128. *CIFM* 22, 282, p. 357-358. 1285. Valmont, dép. Seine-Maritime, chef-lieu de cant.

Dans la fondation de chapelle de Veules-les-Roses<sup>129</sup>, le texte français mentionne – fait exceptionnel – le diable et voit dans la création de messes pour le défunt la solution pour que Satan « n'ait pouvoir en son corps ni son âme »<sup>130</sup>. De façon plus imagée, la seconde épitaphe de Boson, abbé du Bec mort en 1136, voulait à tout prix éviter que le défunt soit plongé dans le « sombre Styx »<sup>131</sup>, alors qu'un vers destiné à Létard, l'un des successeurs de Boson mort en 1149, priait la Vierge que « ne l'enténébre le ténébreux esprit »<sup>132</sup>. Il est évident que ces expressions et les compositions qui les abritent relèvent plus du jeu littéraire, de l'évocation poétique, que de la description du défunt ou des tourments de l'enfer auxquels il s'expose. C'est, en négatif, ce que l'on peut lire pour les parties des inscriptions renvoyant au salut. Si l'espérance de la vie éternelle constitue bien, en Normandie comme ailleurs, l'universalité du message sur l'au-delà, il est très peu fréquent que l'épigraphie funéraire en assure une description détaillée et qu'elle propose un discours ordonné et théorisé autour des notions que véhicule l'économie du salut.

### Conclusion

En 1330, on a placé sur la plate-tombe de Raoul et de sa femme Isabelle, inhumés dans l'église de Préaux, une inscription en langue vernaculaire donnant l'identité des défunts, leur fonction, la date du décès et invitant à prier pour eux<sup>133</sup>. Ce texte rassemble ainsi les principales fonctions de l'écrit sur la tombe tel que nous l'avons envisagé ici, et peut être posé comme exemple de l'utilisation la plus fréquente de l'écriture épigraphique dans le domaine funéraire. Nécessité pratique en même temps que discours sur les morts, l'épitaphe propose à la fois des éléments extrêmement précis et relatifs aux seuls défunts représentés sur la dalle de Préaux, et des considérations plus générales, comme la prière et la demande de salut, applicables à l'ensemble de la communauté des morts, inhumés ou non dans l'église. Cette tension entre portrait du défunt et généralités sur la mort est la donnée qui caractérise toute l'épigraphie funéraire médiévale, en Normandie comme ailleurs. À cela s'ajoute une préoccupation véritable pour le salut, présente dans de nombreux textes et qui constitue sans doute la partie des épitaphes où les élaborations doctrinales de l'Église peuvent être mesurées avec le plus d'évidence : nécessité de la confession, croyance en la résurrection de la chair, rôle de la prière des vivants pour les morts, indulgences et rachat des fautes, etc. Sur la dalle de Préaux, on avait en ce sens choisi de tracer un hexamètre léonin riche inspiré de l'Épître aux Éphésiens V, 14, rappelant la réalité de la résurrection<sup>134</sup> : *surgite qui dormitis ad iudicium acceditis*. Si

129. Dép. Seine-Maritime, cant. Saint-Valéry-en-Caux.

130. *CIFM* 22, 283, p. 359-360. 1272.

131. *CIFM* 22, 68-2, p. 126.

132. *CIFM* 22, 69-2, p. 130.

133. COCHET, *Épigraphie...*, p. 335.

134. Éphésiens V, 14: *Propter quod dicit: Surge, qui dormis, et exsurge a mortuis et illuminabit te Christus.*

l'intérêt de l'épigraphie dans le domaine funéraire n'est évidemment plus à démontrer, s'interroger sur ce que les inscriptions disent concrètement de la mort permet sans doute d'affiner l'éventail des fonctions du texte épigraphique et de le placer à la conjonction de trois phénomènes : nécessité pratique liée à l'inhumation, devoir de mémoire et interrogation sur l'au-delà.

### Bibliographie

- ADHÉMAR, Jean et DORDOR, Gertrude, « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVII<sup>e</sup> siècle. Première partie », *Gazette des Beaux-Arts*, t. 85, 1974.
- ADHÉMAR, Jean et DORDOR, Gertrude, « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVII<sup>e</sup> siècle. Seconde partie : personnages morts entre 1430 et 1616 », *Gazette des Beaux-Arts*, t. 87, 1976.
- Corpus des inscriptions de la France médiévale. Tome 22: Normandie*, Robert Favreau et Jean Michaud (éd.), Paris, CNRS éditions, 2002, 410 p. + pl.
- FAVREAU, Robert, *Épigraphie médiévale*, Turnhout, Brepols, 1997, 360 p. (L'atelier du médiéviste, 5).

### Annexe



Fig. 1: Rouen (76), cathédrale, mur occidental de la deuxième chapelle du bas-côté nord. Inscription funéraire de Raoul. *CIFM* 22, 191, p. 285-286, fig. 101. Cliché J.-P. Brouard (CESCM/CIFM).



Fig. 2: Rouen (76), Saint-Ouen, église, dalle encastrée dans le pavement de la troisième chapelle. Plate-tombe de Nicolas de Goderville. *CIFM* 22, 223, p. 308-310, fig. 103. Cliché J.-P. Brouard (CESCM/*CIFM*).

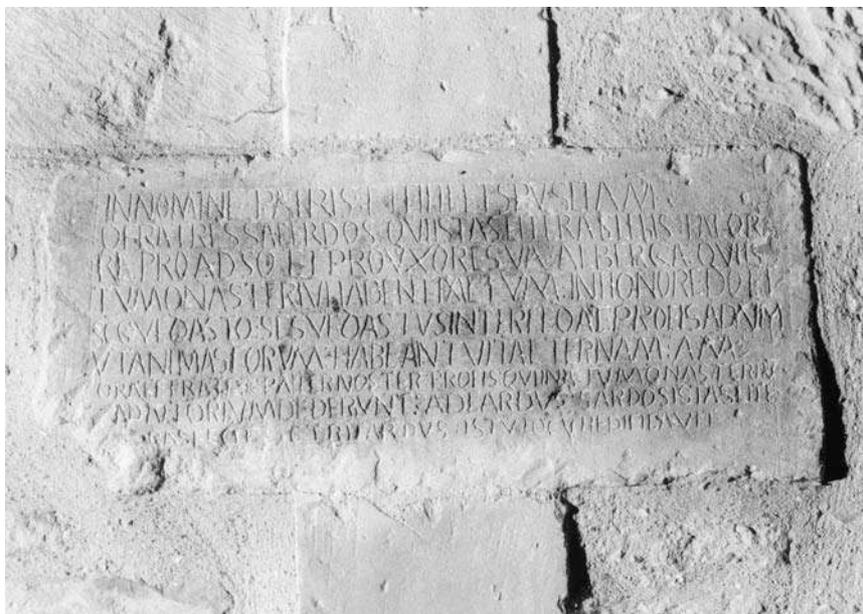


Fig. 3 : Poussy-la-Campagne (14), église Saint-Vaast, mur nord de la nef.  
Mention de construction. *CIFM* 22, 36, p. 77-78, fig. 11.  
Cliché J.-P. Brouard (CESCM/CIFM).



Fig. 4 : Évreux (27), musée, salle médiévale. Inscription funéraire pour Hugues.  
*CIFM* 22, 90, p. 150, fig. 37. Cliché J.-P. Brouard (CESCM/CIFM).

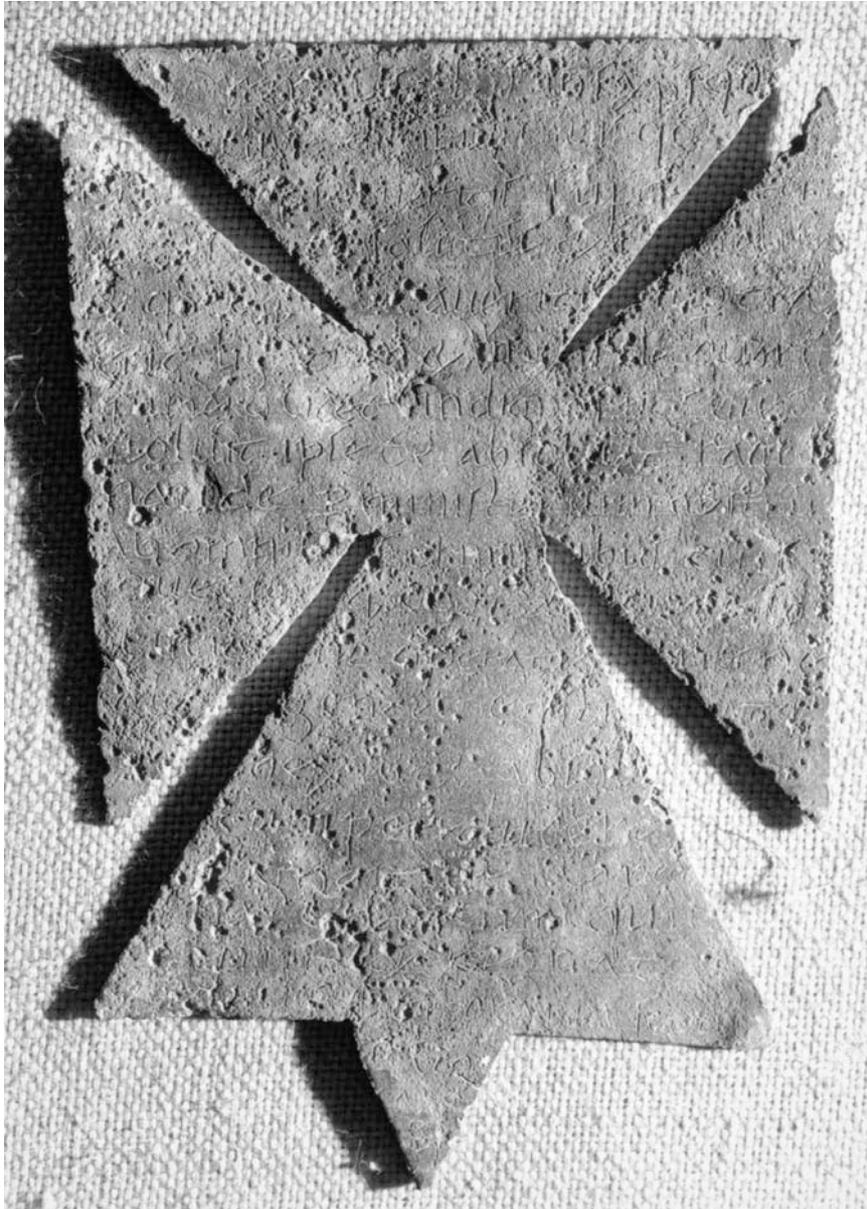


Fig. 5: Rouen (76), musée des Antiquités (prov.: Bouteilles, cimetière).  
Croix sépulcrale de Rainaud. *CIFM* 22, 246, p. 323-325, fig. 111.  
Cliché J.-P. Brouard (CESCM/*CIFM*).